

Monsieur le responsable des retraites CFDT bisontin,

Je vous remercie de votre courrier ainsi que de vos questions.

Effectivement, le travail est au cœur de notre société que ce soit sur sa durée, sa rémunération, sa qualité etc.

Comme je le dis dans mes 8 engagements prioritaires, je voterais contre les ordonnances qui donneraient les possibilités au gouvernement de légiférer sur le code du travail. En effet, rien ne doit être fait sans négociations avec les organisations syndicales et je parle bien de négociations pas d'information.

Le code du travail n'est pas responsable des licenciements, il est là pour protéger les salariés. En effet, je proposerai d'ouvrir un chantier sur ce que nous appelons la sécurité sociale professionnelle dont le principe est le suivant : tout au long de sa carrière un salarié doit pouvoir ouvrir des droits à la formation, à la reconversion sans passer par la case chômage ou par la précarité, créer les conditions pour que les salariés du privé comme du public puissent être formés à l'arrivée des nouvelles technologies, notamment du numérique pour mettre en place ce chantier. Je pense que ce sont les partenaires sociaux qui sont les mieux placés pour fixer un calendrier de négociations. Cela veut dire aussi donner des droits nouveaux aux salariés et à leurs organisations syndicales, notamment dans les conseils d'administration ou de surveillance. Le rôle des comités d'entreprises doit être renforcé ainsi que toutes les instances de représentation du personnel.

Vous avez raison, les salariés qui ont eu des métiers ou des horaires pénibles doivent pouvoir partir plus tôt à la retraite car l'espérance de vie est plus courte que la moyenne des salariés. Nous devons faire un bilan de ce que prévoit la loi et bien sûr aller plus loin. Profiter de sa retraite, c'est aussi avoir un minimum de pension qui ne peut être inférieur au smic soit 1700 brut. Bien entendu, nous devons revenir à l'indexation des retraites sur les salaires.

En ce qui concerne la fiscalité et le financement de la protection sociale, y compris les risques liés à la perte d'autonomie et à la dépendance, nous devons revenir à un financement lié aux richesses créées par le travail en prenant en compte la robotisation, les plus values boursières et les fortunes qui partent dans les paradis fiscaux. La CSG ne peut pas être la solution.

Afin de pouvoir répondre aux besoins du vieillissement de la population et à la perte de l'autonomie, nous proposons la création d'une autre branche de la sécurité sociale avec bien entendu un financement pris sur les richesses créées en taxant plus les revenus du capital.

Nous devons investir dans les EPHAD car c'est une des solutions pour accompagner les retraités en fin de vie. Enfin il est complètement anormal de faire supporter aux descendants le coût de la santé des personnes âgées.

De même qu'il est tout à fait immoral qu'un nombre de plus en plus important de maisons de retraite fassent partie de gros groupes financiers qui spéculent en bourse. Nous devons revenir à des gestions publiques.

Sur la fin de vie, la aussi je propose que l'on ouvre un vrai débat sans aucun tabou. Un débat citoyen bien sûr ou l'Humain devra être au centre.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et me tiens à votre disposition pour plus de précision sur mon programme.

Cordialement,

Christophe Lime